



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E85083

VALABLE JUSQU'AU 02/10/2024

ÉDITÉ LE 18/08/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 30/10/2007

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 16/03/2023
84 800

Raison sociale : SUN FACADES

153 MONTEE DU LONG
26500 BOURG LES VALENCE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ROMANS 2007B00835

Siret : 500 696 315 00059

Code NACE : 4329A

Numéro caisse de congés payés : 32660

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA ASSURANCES IARD 7360683404

Assurance Responsabilité Civile :

AXA ASSURANCES IARD 7360683404

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2023

Téléphone : 04 75 83 75 30

Portable : 06 31 80 18 31

Fax :

Site Internet : www.facades-isolation.com

E-mail : erdik26500@gmail.com

Responsabilité légale :

GROUPE SUN HORIZON (808 164 677) / ERDIK FERDI PRÉSIDENT

Effectif moyen : 33

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3811	Parois en bardages simples (Technicité courante) Mention RGE	16/06/2021
6111	Peinture et ravalement (Technicité courante) Mention RGE	16/06/2021
7121	Isolation thermique et acoustique par soufflage Mention RGE	19/07/2022
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	16/06/2021
7132	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité confirmée) Mention RGE	16/06/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	19/07/2022
o Isolation des planchers bas	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOUR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE VALENCE
IMMEUBLE LE SUD - BATIMENT A
497 AVENUE VICTOR HUGO
B.P. 102
26904 VALENCE CEDEX 9

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.